Chronique scolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **39 (1910)**

Heft 18

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

chure. Dans une série de quatre chapitres, qui renferment des pages éloquentes, il examine avec soin les causes de la faveur dont jouit, auprès de notre jeunesse, la littérature à la *Nick Carter* et à la *Buffalo Bill.* Il établit également les responsabilités de la presse dans cette dépravation du goût populaire et démontre que l'intervention des pouvoirs publics dans ce domaine est non seulement possible, mais encore nécessaire.

Mais la lutte contre les mauvaises lectures ne comporte pas seulement un programme négatif. Il ne suffit pas de supprimer les mauvaises lectures, il faut encore les remplacer et, pour ce faire, M. de Montenach, s'adressant plus spécialement aux membres de l'Association populaire catholique suisse, propose la création de kiosques de propagande, de salles de lectures et de bibliothèques paroissiales. Il indique, en outre, comme moyens efficaces de relever le goût populaire, la lecture en famille et le mouvement en faveur de l'art à l'école. En terminant, l'auteur appelle de tous ses vœux l'éclosion, dans notre Suisse romande, d'une littérature vraiment nationale, qui s'inspirerait de nos mœurs, de notre histoire, de la couleur locale, en un mot, tout en sachant rester à distance des « insipides moralisations ».

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a nommé MM. Jules Musy, de Dompierre, et Louis Robadey, de Lessoc, instituteurs aux écoles de Châtel-Saint-Denis ; M. Emmanuel Roulin, à Estavayer-le-Lac, instituteur à l'école mixte de Russy ; MM. Robert Gœldi, à Bubikon (Zurich), instituteur à l'école libre publique de Courtepin ; Gustave Perroud, à Tatroz (Attalens), instituteur à l'école mixte de Châtel-Crésuz ; Henri Perrin, à Russy, instituteur à l'école mixte de Romanens ; François Rossier, à Villarsel-le-Gibloux, instituteur à l'école des garçons de Zénauva ; Léonard Thurler, à La Villette (Bellegarde), maître à l'école régionale de Guin ; Joseph Joye, à Ponthaux, instituteur à l'école des garçons de Neyruz ; Emile Macheret, à Estavayer-le-Lac, instituteur à l'école des garçons de Montagny-la-Ville ; Jos. Odermatt, à Brunisried, instituteur à l'école supérieure des garçons de Tavel ; Paul Schaller, à Planfayon, instituteur à l'école supérieure mixte de Brunisried ; Emile Schorro, à Belfaux, instituteur à l'école mixte de Wallenried ; Vincent Schraner, à Guin, instituteur à l'école supérieure mixte de St-Ours ; Mlles Alice Golliard, à Mézières, institutrice à l'école des filles de Matran ; Marie Vial, à Estavayer-le-Lac, institutrice à l'école des filles de Châtonnaye ; Berthe Losey, à La

Vounaise, institutrice à l'école des filles de Courtion; Aurélie Morand, à Gruyères, institutrice à l'école des filles d'Enney; Marie Sieber, à Enney, institutrice à l'école inférieure mixte de Vaulruz.

— Le rapport du premier exercice de la *Jeunesse prévoyante* ou Société de mutualité scolaire de la ville de Bulle vient de paraître. On y fait tout d'abord la constatation que la Mutualité scolaire a rencontré à Bulle le plus sympathique accueil. Preuve en est le nombre élevé des mutualistes qui étaient 224 le 1er septembre dernier. Il a été versé, durant l'exercice, 7,300 cotisations à quinze centimes, ce qui a produit la somme de 1,095 fr., dont huit quinzièmes — 584 fr. — sont allés au fonds de maladie et sept quinzièmes au fonds d'épargne. Les mutualistes ont déposé, en outre, une somme de 506 fr. 55 d'épargne facultative. La caisse de maladie a fourni le subside journalier de 0 fr. 80 à 18 mutualistes et pendant 246 jours. Le compte du fonds de maladie boucle ainsi par un actif net de 387 fr. 20; celui du fonds d'épargne, par un actif de 899 fr. 16, et celui de l'administration générale, par un boni de 46 fr. 35.

— Nous avons relaté en son temps la fondation qui a été faite à Fribourg d'une section de l'Association allemande des instituteurs catholiques suisses. Il existait déjà auparavant une société semblable, mais elle avait péri peu à peu d'inanition. Ennuyés de falloir assister à des conférences tenues dans une autre langue que la leur, plusieurs instituteurs ont entrepris d'établir la section actuelle. Leurs efforts ont été couronnés de succès; 37 membres ont répondu à leur appel, qui se sont réunis dernièrement pour la conférence d'automne. Le sujet mis à l'étude était l'éducation de la volonté. M. le Dr Beck, professeur à l'Université, a fait sur ce thème une très belle conférence.

Pendant tout le XIXme siècle, le libéralisme a revendiqué la liberté dans tous les domaines, la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté des cultes, toutes les espèces de liberté et par une singulière ironie du sort, il arrive que de nos jours, ce même libéralisme révoque en doute l'existence de la liberté. Il est devenu partisan du déterminarisme, de cette théorie qui prétend que l'âme n'est pas essentiellement différente du corps humain et que, comme lui, elle agit nécessairement. Et cependant nombreuses sont les preuves de l'existence du libre arbitre : il y en a qui appartiennent à l'expérience, d'autres se rapportent à l'éthique. Tous les peuples ont des lois et la loi suppose la liberté. Dans le monde, l'ordre moral existe; les hommes doivent se comporter d'après certaines

prescriptions, qui supposent encore la liberté. La conscience elle-même proclame qu'au moment où nous devons prendre une décision, nous avons la responsabilité de l'action, à laquelle nous allons nous arrêter.

Les arguments que le déterminisme met en avant pour la défense de sa thèse néfaste, sont empruntés à l'influence exercée par l'hérédité et le milieu. La statistique établirait que le nombre des assassinats est à peu près toujours le même : constance qui ne pourrait être expliquée que par des raisons d'ordre physique. De même, l'ivrogne transmet à ses enfants de fâcheuses tendances, qui portent au vice. Enfin, le milieu dans lequel l'homme naît et se développe, contribue à déterminer la nature des instincts, auxquels il se livre plus tard dans la vie. Ces arguments n'ont pas la force démonstrative qu'on leur prête ; ils montrent bien que l'homme est porté au mal, mais non qu'il y est déterminé : la liberté reste, même au milieu des sollicitations qui peuvent l'amoindrir, et non la détruire.

Mais si l'homme possède le libre arbitre, sa volonté doit recevoir une éducation. Or, les meilleurs moyens pour la former sont l'habitude, la désaccoutumance, la mortification, la domination de soi, l'endurcissement du corps, le travail intellectuel et corporel, enfin la grâce divine. Cette dernière est surtout nécessaire pour fortifier la volonté. Ainsi la nature et la surnature doivent se donner la main pour former cette faculté, qui peut seule nous rendre capables d'actions nobles et élevées.

Cette conférence fut très goûtée. Après avoir remercié l'orateur, M. Annen rendit compte de la réunion, tenue à Wyl, des membres de l'Association ; puis, la séance fut levée.

Lucerne. — Le Grand Conseil a terminé le débat sur l'enseignement public. Le minima et le maxima des traitements des instituteurs seront fixés par le Grand Conseil à chaque ouverture d'une nouvelle législature.

Pour le moment, les traitements des instituteurs primaires vont de 1,200 à 1,700 fr. ; ceux des institutrices primaires, de 1,000 à 1,500 fr. ; ceux des maîtres secondaires, de 1,700 à 2,200 fr. ; ceux des institutrices secondaires, de 1,400 à 2,000 fr.

Une disposition prévoit un enseignement spécial dans toutes les classes, en vue de protéger la jeunesse contre la littérature immorale et l'abus de l'alcool.

Vaud. — La Société vaudoise des maîtres secondaires a tenu son assemblée générale à Bex, les 21 et 22 octobre passés.

Vendredi après-midi, après deux chœurs exécutés par des

jeunes filles et des jeunes garçons, la séance, présidée par M. Jules Bitterlin, fut ouverte par un excellent discours de bienvenue prononcé par M. Vallecard, syndic. Les opérations administratives liquidées, l'assemblée a passé à la discussion du rapport de M. Roorda sur l'enseignement des mathématiques. Le soir, un joyeux banquet réunissait à l'Hôtel Central les participants, au nombre d'environ quatre-vingts, dont une douzaine de dames. Samedi matin, nouvelle séance, au cours de laquelle la Société a revisé ses statuts, conformément aux conclusions d'un rapport présenté par M. Freymond. L'après-midi, course à Gryon et Villars, gracieusement offerte par l'administration du B. G.-V.

Autriche. — La grande « Société scolaire » autrichienne *(Katholischer Schulverein)* vient de tenir, à Vienne, de brillantes réunions populaires, pour le 25me anniversaire de sa fondation. C'est l'œuvre la plus efficace des catholiques autrichiens.

Sans distinction de partis et de groupes, la ligue a organisé un réseau d'écoles et d'associations à travers tout le territoire. Elle compte aujourd'hui quatre Ecoles normales supérieures, à Vienne, Linz, Graz et Prague, où les chrétiens sociaux ont cherché leurs instituteurs pour l'assainissement de l'instruction publique. Elle a fondé onze cents groupements paroissiaux, des bibliothèques populaires, des calendriers, des revues, des journaux, des imprimeries. L'initiateur, M. Schwarz, un avocat, consacre son patrimoine et sa vie à l'institution si prospère.

AVIS

La rédaction du *Bulletin pédagogique* ne tient pas compte des communications anonymes qui lui sont adressées. Toute demande d'insertion doit être signée.

La Commission des études a choisi les textes d'auteurs classiques, qu'il faut étudier pour l'obtention du brevet en 1911. Ce sont : Britannicus de Racine et Discours sur le style de Buffon.